



Demande de frais par le syndic

Par **martini**, le **06/04/2009** à **20:45**

Bonjour, Je suis propriétaire dans une copropriété sur marseille, je viens de recevoir mon appel de fonds trimestriel et je vois annoté la mention : huissier constat du 2/12/2008 pour la somme de 370 euro, après un appel auprès de mon syndic, on m'a indiqué que en effet un huissier était venu pour constater du bruit et mon fils dans le local des parties communes avec des amis a lui, le gérant m'a aussi indiqué qu'il avait reçu un appel de la part du représentant du bâtiment à cette heure-ci et qu'il avait pris la décision d'envoyer cet huissier, mais il ne peuvent me fournir le procès-verbal et me disent simplement qu'il a constaté et que je dois payer? n'aurais-je pas dû recevoir une copie de l'acte et surtout dans le cas où aucune suite n'a été donnée n'est-ce pas à la copropriété demandeuse de l'acte de payer cela? merci d'avance de me fournir le texte ou le numéro d'alinéa quelconque pour pouvoir me défendre au mieux. Cordialement et merci d'avance.